

Ecrit par le 16 décembre 2025

Le Vaucluse mis en lumière dans le magazine Vogue



Dans son dernier article intitulé '30 lieux iconiques à voir au moins une fois dans sa vie en France', le magazine <u>Vogue</u>, référent international du style et des tendances, met le Vaucluse sous le feu des projecteurs. Trois communes figurent dans la liste des sites incontournables, tant pour leur beauté architecturale que pour leurs atouts naturels.

Saignon

Village niché dans le Luberon, <u>Saignon</u> compile selon Vogue « tous les éléments provençaux qui font rêver : des petites maisons en pierre, escaladées par le lierre, des fontaines, des belvédères où admirer les champs de lavandes ». Saignon, qui s'étire au sommet d'une colline – dernier éperon du Petit Luberon qui se détache du plateau des Claparède – et domine la vallée d'Apt, en laisse plus d'un admiratif.



Ecrit par le 16 décembre 2025

Le Sentier des Ocres

Sans surprise, <u>le Sentier des Ocres</u>, traversant d'anciennes carrières à ciel ouvert, fait partie des plus belles promenades du Roussillon selon le magazine. L'ocre est partout, vous montrant ses variations de couleurs naturelles jaune-ocre-orange-rouge, ses paysages façonnés par l'eau, le vent et l'homme. Un conseil toutefois : évitez la tenue blanche étincelante...

Gordes

En tête de liste des plus beaux villages de Provence, <u>Gordes</u> séduit « par son architecture typique, en pierre, mais aussi et surtout pour sa superbe vue plongeant sur le Luberon. » Aux confins du Parc naturel régional du Luberon, au cœur des monts de Vaucluse, Gordes est l'emblème du village perché provençal. Mille fois décrit, photographié, il doit sa réputation aux illustres artistes qui l'ont adulée.

Figurent également dans ce classement : le Pont du Gard, emblème de l'ingénierie romaine inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, les Baux de Provence ou les grillons s'en donnent à cœur joie, et les champs de lavandes en Provence, le 'must see' de la région.

Les chiffres sont formels, le Vaucluse remporte un franc succès au-delà des frontières. Le département a comptabilisé 21,8 millions de nuitées touristiques tout hébergement confondus en 2019 (+2,6% sur un an), avec 47% de touristes étrangers.

Etat de catastrophe naturelle reconnu en Vaucluse : un délai très court pour faire sa déclaration

16 décembre 2025 |



Ecrit par le 16 décembre 2025



Au titre des mouvements de terrain survenus lors des intempéries fin 2019, l'arrêté interministériel du 14 septembre 2020, publié au journal officiel le 24 octobre 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle, la commune de Grambois.

Au titre de la sécheresse et réhydratation des sols 2019, l'arrêté interministériel du 15 septembre 2020, publié au journal officiel ce jour, 25 octobre 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle, les communes suivantes : Apt, Beaumes-de-Venise, Bonnieux, Buisson, Caromb, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Entrechaux, Loriol-du-Comtat, Monteux, Orange, Saignon, Saint-Marcellin-lès-Vaison et Vaison-la-Romaine.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 10 jours au maximum à compter de la publication de l'arrêté au journal officiel, soit le 4 novembre 2020, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

Les arrêtés sont consultables **ICI**